

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 5 août 2025

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] 1
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information

[REDACTED]

La présente a pour objet, le suivi de votre demande d'accès du 16 juillet 2025, visant à obtenir, les informations suivantes:

- Copie de tous les rapports et échanges de courriels de la CCNQ concernant de près ou de loin la datation des restes du navire la Petite Hermine depuis le 3 février 2025.

Nous constatons qu'il nous est impossible de traiter votre demande dans le délai de 20 jours prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sans nuire au déroulement normal des activités de la Commission de la capitale nationale.

Nous vous avisons que le délai supplémentaire de dix jours, prévu à l'article 98 de cette loi, est nécessaire afin de compléter le traitement de votre demande

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

*Le secrétaire général et responsable de l'accès aux documents, et
de la protection des renseignements personnels*



François Grenon